



Chers Amis,

Nous vous envoyons ces quelques lignes, actualités du coronavirus obligent.

Sur le plan médical, puisque nous sommes à quelques semaines du pic de l'épidémie, l'activité de consultation et d'intervention va tourner au ralenti. Nous vous encourageons à appliquer les mesures de base (pas de serrage de mains, pas d'embrassade, se laver fréquemment les mains avec eau et savon ou solution hydroalcoolique). Aussi lors de l'activité restante où nous sommes proche de notre patient (injection, dessin préopératoire), est-il important d'insister sur le port du masque et des gants afin de limiter la contamination croisée. Nous vous conseillons de reporter les interventions sur des patients à risque (âge avancé, diabète, dénutrition en post-bariatrique,).

Sur le plan budgétaire, aucun contrat d'assurance ne couvre cette perte d'exploitation (il faut un dommage matériel), et votre Prévoyance ne fonctionnera qu'à partir du moment où le chirurgien présente son arrêt de travail.

Par ailleurs, la CNAM vous indemniserà dans trois situations (complétée ou non par votre RCP) :

- 1. Chirurgien contaminé : versement de l'indemnité journalière de 112€/jour pendant 14 jours avec une franchise de 3 jours ; (Si vous êtes à la MACSF, celle-ci assurera la franchise à hauteur des termes de votre contrat de prévoyance) ;
- 2. Chirurgien confiné (car a eu un contact avec une personne contaminé) : la CNAM versera l'indemnité journalière de 112€/jour pendant 14 jours sans une franchise ;
- 3. Chirurgien « baby-sitter » (obligé de s'occuper des enfants sans école) : la CNAM versera l'indemnité journalière de 112€/jour pendant 14 jours sans une franchise ;

En cas de besoin, et si vous êtes chez Branchet, il existe 3 numéros de secours : un pour le conseil médico-légal, un pour l'infectiologue et un pour le soutien du Médecin en détresse (les joindre à travers le Standard 04 76 18 13 00).

Il est prudent de limiter ses déplacements, ne serait-ce que par responsabilité citoyenne ; par conséquent, reporter tout congrès et les réunions professionnelles, en sachant que très probablement nous serons amenés au « confinement général » après les élections municipales.

Concernant le report des charges et la mise en chômage partiel du personnel, nous sommes en attente du décret d'application. Nous vous tiendrons informés.

Quant à ceux d'entre-vous qui ont souscrit des prêts bancaires, votre Syndicat va se rapprocher des banques pour négocier une suspension des échéances le temps de la crise sanitaire.

Je termine en vous encourageant à pratiquer la téléconsultation (pour ceux qui ne la pratiquent pas, c'est l'occasion, et pour les autres, la développer...), en mettant à profit ce repos forcé pour mettre de l'ordre dans nos classeurs et autres dossiers... et en profiter à bon escient.

Syndicalement vôtre,

Richard ABS
Président

& le Conseil d'Administration du SNCPRE

Rejoignez Plastiweb sur Facebook !

Un groupe **Plastiweb** sur Facebook a été créé pour discuter et échanger entre membres. Ce groupe est secret, donc inaccessible par les utilisateurs. Vous avez un compte Facebook : [envoyez une demande d'ami à SNCPRE](#). Ensuite, vous serez ajouté au [groupe Plastiweb](#) (en cliquant sur le lien, si vous n'êtes pas membre, Facebook vous orientera sur une page d'erreur).

sncpre.org

Le Conseil d'Administration 2019/2021 du SNCPRE

R. ABS (Président)
C. BERGERET-GALLEY (Secrétaire Générale)
A. LOUAFI (Trésorier)
C. DESOUCHES (Vice-Président)
JB. ANDREOLETTI (Secrétaire Général adjoint)
R. LAVOCAT (Trésorier adjoint)

S. GARSON (Président honoraire, administrateur)
B. ALFANDARI (Administrateur)
V. HUNSINGER (Administrateur)
T. SORIN (Administrateur)



Cet email a été envoyé à sncpre@wanadoo.fr, [cliquez ici pour vous désabonner](#).

22 Rue Madiraa 92400 Courbevoie
LD. 07 67 14 73 34 / @ [plastiweb@sncpre.org](https://www.instagram.com/plastiweb@sncpre.org)